

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 30 Mars 2017

N° 2017/03/12

Date de la convocation	21 / 03 / 2017
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept et le trente Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etait Absent : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine.

Procuration : - Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr ALEIX Bertrand
- Mme AMMARI Hanane à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Règlement du cimetière - adoption

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider le nouveau règlement du cimetière, suite à l'extension de l'existant.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le règlement du cimetière suite à l'extension de l'existant

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-12-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-12-DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017